

- Espace Seniors -



ESPACE
SENIORS

*Train, tram, bus ou vélo...
Choisir librement sa mobilité*

(Analyse)

Secrétariat national d'Espace Seniors
Loïc Collet • loic.collet@solidaris.be • 02 515 06 18
Décembre 2016
Editrice responsable : Florence Lebailly • Place St Jean, 1/2 • 1000 Bruxelles



1. Préambule

Cette analyse se base sur mon expérience au sein de la Commission Mobilité de la CAS, Coordination des Associations de Seniors. Cette commission, constituée de seniors et de membres d'associations, a travaillé durant deux ans afin de présenter des propositions, des revendications, des interpellations aux pouvoirs publics, aux acteurs du monde associatif ainsi qu'aux citoyens. Une brochure a été éditée suite à ces réunions et sera disponible début 2017¹.

2. Introduction

La mobilité, un sujet qui revient bien souvent dans l'actualité. Tellement importante mais souvent pointée du doigt, elle évolue au fil de la vie des personnes et les plus âgées ne dérogent pas à la règle.

La population belge augmente au même titre que son espérance de vie. Ce qui signifie qu'il y a de nombreux seniors (+ de 55 ans) qui restent actifs de plus en plus longtemps. La mobilité devient alors un facteur déterminant pour l'exercice de la citoyenneté des seniors mais aussi pour leur maintien en bonne santé. Ils peuvent ainsi continuer à vivre et à se sentir acteurs de la société.

Les seniors seront de plus en plus nombreux dans les années à venir, mais les infrastructures et l'offre rejoignent-elles leurs besoins ? Comment qualifient-ils la mobilité ? Que veulent-ils précisément ? C'est ce que nous allons tenter de définir dans cette analyse.

3. La mobilité ?

Si le mot mobilité peut désigner de nombreuses choses, en voici la définition donnée par la CAS dans sa brochure : « La mobilité désigne la capacité des individus à se déplacer dans un espace géographique plus ou moins étendu². »

Mais aujourd'hui, la mobilité ne se résume pas au simple fait de se déplacer.

En effet, l'intégration des individus dans la société ainsi que l'exercice de leur citoyenneté passent par une bonne mobilité, ce qui en fait un enjeu sociétal fort. Une mobilité réduite voire inexistante peut amener doucement l'individu à une exclusion de la société. Bien sûr, le côté environnemental de la mobilité automobile doit être pris en compte. La pollution avec les particules fines et cancérigènes touchent les personnes les plus fragiles comme les enfants ou les seniors, même si la population globale est concernée.

Il est également bon de différencier la mobilité positive et choisie de la mobilité forcée, souvent de nature économique, qui impose des trajets professionnels par exemple.

¹ La Mobilité des Seniors en Belgique. Travaux de la Coordination des Associations de Seniors. Décembre 2016

² Idem

4. La mobilité des seniors ?

Les aînés bougent très peu, le moins possible même et évitent le moindre déplacement... un cliché ! Lorsque l'on pense mobilité, on ne pense pas forcément aux seniors et l'inverse est vrai aussi. Alors qu'ils représentent 26,7% de la population, les seniors sont rarement impliqués ou consultés dans l'évolution des transports publics, dans l'aménagement des infrastructures etc. Ils ont pourtant besoin d'une mobilité complète afin de continuer à vivre pleinement, participer à des activités diverses et garder un lien social. Pour parler de la mobilité des seniors, il faut avant tout distinguer deux axes :

- La mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR) tout en ne confondant pas seniors et PMR.
- La mobilité globale qui concerne tous les âges. Les demandes et revendications émanant des seniors ne touchent pas que leurs tranches d'âge.

Afin de distinguer PMR et seniors, il est bon de donner la définition du Centre de recherches routières dans son Vade-Mecum Piétons en Région de Bruxelles-Capitale à propos des PMR :

« Une personne est à mobilité réduite lorsqu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

Sont à mobilité réduite les enfants, les femmes enceintes, les aînés ainsi que les personnes :

- utilisant une chaise roulante manuelle ou électrique ainsi que leurs éventuels accompagnants ;
- de petite taille ;
- poussant un landau, une poussette ou un caddie ainsi que les livreurs faisant usage d'un diable ;
- munis d'une valise ;
- se déplaçant à l'aide d'une tribune ou d'un rollator ;
- souffrant de problèmes d'équilibre ;
- se déplaçant à l'aide d'une canne ou de béquilles ;
- facilement fatigables (déficience cardiaque ou respiratoire, obésité...) ;
- présentant un handicap aux membres supérieurs ;
- encombrées (objets lourds, colis...) ;
- aveugles ou malvoyantes ;
- sourdes pouvant s'exprimer oralement ou utilisant la langue des signes ;
- malentendantes ;
- présentant une déficience intellectuelle ;
- ne maîtrisant pas la langue locale ;
- peu scolarisées ;
- facilement désorientées ;
- ...

En Belgique, environ 1/3 de la population est à mobilité réduite. Ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir, en raison notamment du vieillissement de la population.³»

Comment se déplacent les aînés de nos jours ? Voici les chiffres du rapport BELdam (Belgian Daily Mobility) paru en 2012. Les seniors y sont séparés en deux parties : 65-74 ans et 75 et plus.

Ces chiffres montrent que les seniors exécutent en général moins de déplacements que les autres tranches d'âges. A noter que le pourcentage de personnes immobiles augmente fortement avec l'âge.

Au niveau du mode de transport, l'utilisation de la voiture baisse très nettement chez les 75 ans et plus (plus de 60% d'entre eux ne l'utilisent jamais). Cependant, 15 % d'entre eux conduisent encore et minimum 5 fois par semaine. L'utilisation des transports en commun et de la marche, à l'inverse, augmente surtout pour de petites distances. Une vie de quartier ou de village bien développée permet donc aux seniors de se déplacer facilement pour répondre à leurs besoins quotidiens sur de petites distances et en profitant d'une mobilité douce (vélo, marche...).

Voici les différentes typologies :

- Les mobilités de survie (santé, courses...);
- Les mobilités de liens sociaux (famille, amis, loisirs...);
- Les mobilités d'hygiène de vie (promenade à pied, vélo...);
- Les mobilités induites par les activités (projets de vie, activités diverses...);
- Les mobilités touristiques (excursions, voyages...).

Les mieux représentées au niveau des déplacements des seniors sont les mobilités de survie, de liens sociaux et d'hygiène de vie. Pour accomplir ces mobilités, encore faut-il pouvoir se déplacer aisément.

5. Comment se déplacer ?

Trois types de mobilités peuvent être avancés : la mobilité douce (marche à pied, vélo...), les transports publics et la mobilité automobile.

a. La mobilité douce

La mobilité douce tout d'abord, dont on ne peut que vanter les bienfaits pour la santé des seniors. Elle peut toutefois poser problème dans une grande ville comme Bruxelles, notamment à cause de la pollution de l'air. Autre point noir, le manque de sécurité, entre autre pour les cyclistes. Si en Flandre de nombreux aménagements permettent aux usagers d'utiliser le deux-roues aisément, en Wallonie et dans la capitale, les infrastructures spécifiques se font plus rares. L'idéal serait de bien distinguer les voies de circulation selon les différents modes de déplacement, classés par vitesse moyenne. Cela permettrait de faciliter le déplacement par voies douces mais aussi d'assurer la sécurité des utilisateurs.

³ Cahier de l'accessibilité piétonne, Directives pour l'aménagement de l'espace public accessible à tous

Au niveau des piétons, la question des aménagements urbanistiques à faire pour développer ce type de mobilité est souvent soulevée. De vieux pavés bombés ou humides favorisent les chutes... De plus, il faut sensibiliser la population dans son ensemble au respect des trottoirs qui doivent être réservés aux piétons sans être obstrués par des obstacles.

b. Les transports publics

Les transports publics vont être analysés sous différentes formes :

- Le maillage du territoire et l'organisation du réseau ;
- Les tarifs et leur organisation ;
- L'accessibilité des transports en communs.

• Le maillage du territoire et l'organisation du réseau

Il est difficile de proposer la même offre de transports à la campagne ou en ville. L'intermodalité, le fait d'utiliser différents moyens de transports pour aller d'un point A à un point B, est donc souvent mise en avant. Attention toutefois pour les seniors ou PMR, il reste difficile de gérer des correspondances multiples qui augmentent sensiblement le temps de trajet. Certaines applications informatiques permettent de mieux gérer ses trajets et toutes les correspondances. Sans vouloir faire de publicité, on peut donner l'exemple de *Google map* qui propose des itinéraires pour voiture, piéton, vélo ou transports en commun avec heures de départ et d'arrivée, horaires des correspondances, cartes interactives...

Il est bon de distinguer trois situations différentes au niveau des lieux de vie qui entraînent, pour certains, des mécontentements à propos du nombre et de la fréquence des transports en commun :

- Urbain : besoin de mobilité intense avec un fort maillage.
- Semi-Urbain : besoin d'une mobilité répartie tout au long de la journée à une fréquence convenable et correspondant à la vie sociale et aux horaires publics.
- Ruralité : en plus des bus desservant les grands axes, il faut développer un ramassage pour seniors grâce à des taxis sociaux afin de permettre à tous de se déplacer dans de bonnes conditions.

Le Parlement Flamand a, pour sa part, déjà réglé la question en 2001 en imposant une distance maximale d'un kilomètre entre une habitation et un arrêt de transport en commun. Encore faut-il que ces arrêts soient correctement desservis : 3 voyages aller-retour par jour et 7 jours sur 7 sont demandés par les seniors afin de pouvoir se déplacer en toute tranquillité.

• Les tarifs et leur organisation

Les avantages financiers octroyés aux seniors semblent sensiblement disparaître ou être remis en cause, ce qui pose question, notamment pour les seniors les plus précaires qui ont de plus en plus de difficultés à se déplacer à moindre coût.

Au niveau des trains, la SNCB propose un tarif préférentiel pour les seniors de plus de 65 ans. Il est de 6 euros pour un aller-retour le même jour, semaine et week-end... mais

seulement après 9h et pas durant les week-ends de grandes vacances. Une restriction absurde qui sous-entend que les seniors n'ont jamais d'obligation d'horaires au niveau de leurs déplacements. Qu'en est-il des activités matinales diverses ou encore des examens médicaux avant cet horaire ? Il nous paraît capital de supprimer cette restriction.

Au niveau des TEC, de la STIB et de De Lijn, des abonnements sont proposés aux seniors à 36 euros, 60 euros et 50 euros. Pourquoi ne pas faire un tarif unique ainsi qu'une carte unique, plus simple d'utilisation ?

- **L'accessibilité des transports en communs**

Pas toujours simple de monter dans un train lorsque le quai n'est accessible que par escaliers ou que la hauteur des quais varie entre 25, 55 et 75 cm selon les gares ... Pour les PMR, du matériel est bien prévu mais il faut, dans certaines gares, le réserver un jour avant son utilisation.

La problématique se répète lors de la montée dans les bus ou certains trams. Une bordure trop basse ou un chauffeur qui ne s'en approche pas suffisamment, rend difficile l'entrée pour les PMR ou les seniors.

N'oublions pas la courtoisie qui veut que l'on cède sa place aux usagers faibles dans les transports en commun, une tradition qui, selon les seniors, semble disparaître.

c. La mobilité automobile

Les seniors sont souvent pointés du doigt dans les médias comme des conducteurs dangereux. Peuvent-ils continuer à conduire sans limite d'âge ? Cette question relève la vision que la société semble se faire du vieillissement : une maladie.

Que faut-il faire alors : imposer un examen comme dans certains pays ? Les seniors n'en veulent pas ! Le risque est d'une nouvelle fois créer une stigmatisation des aînés... La Commission Mobilité de la Cas insiste sur le fait que « chacun doit avoir l'opportunité de pouvoir continuer à conduire, en fonction de l'état de santé évidemment. »

6. Conclusions

Libre aux seniors de se déplacer ou pas, chacun fait ce qu'il souhaite. Mais pour ceux qui veulent continuer à bouger, de quelque manière que ce soit, il faut leur donner les moyens de le faire.

Cette notion de liberté individuelle est importante et permet de lutter efficacement contre l'infantilisation des personnes âgées qui ne « seraient plus capables » de gérer leurs propres déplacements et de choisir eux-mêmes leurs moyens de transport.

Pour faciliter la mobilité douce, il serait judicieux de généraliser l'octroi d'une prime lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique. Celle-ci existe déjà en Région de Bruxelles-Capitale lorsque l'on radie la plaque de sa voiture⁴.

⁴ <http://www.ecoconso.be/fr/Existe-t-il-des-primas-a-l-achat-d>

Une campagne d'information pourrait sensibiliser la population à l'entretien des trottoirs et au respect des consignes de sécurité pour protéger les usagers faibles, piétons ou cyclistes.

D'autre part, il serait bon d'améliorer l'offre des transports en commun hors des grandes villes, tant au niveau des trajets que des horaires. Un bus le matin et un bus le soir ne facilitent pas la mobilité de nos aînés !

Favoriser l'intermodalité en harmonisant les horaires des différents transports serait certainement un plus pour améliorer les déplacements. Les sociétés de transports en commun devraient proposer un plan d'action efficace à ce sujet, ainsi qu'une harmonisation des tarifs. Un abonnement valable sur tout le territoire à un tarif préférentiel faciliterait les déplacements des seniors et les inciteraient certainement à diminuer, voire à cesser l'utilisation de la voiture.

Last but not least, les mutuelles devraient mettre en avant les services qu'elles proposent pour les déplacements des seniors et pourquoi pas, en renforcer l'offre ou organiser des partenariats avec les taxis sociaux qui existent dans chaque région.

L'autonomie des seniors ainsi que l'exercice de leur citoyenneté active passent par la liberté de se déplacer, quand et comme ils le souhaitent.

Pour aller plus loin...

- La Mobilité des Seniors en Belgique - Travaux de la Coordination des Associations de Seniors (sur demande info@cas-seniors.be ou 0494/40.68.20)
- La CeMathèque n°43 - Mobilité des seniors (<http://spw.wallonie.be> ou N° Vert : 0800 11 901)

Qui sommes-nous ?

Espace Seniors est une association d'éducation permanente faisant partie du réseau Solidaris, active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contribuer au développement d'une citoyenneté active des seniors, promouvoir leur participation active et leur intégration sociale, favoriser leur bien-être, leur santé et leur épanouissement sont quelques-uns de nos objectifs.

Pour cela, nous organisons des actions de proximité (groupe de soutien, formations...) et des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (campagnes, conférences, brochures...).

Retrouvez toutes nos analyses sur www.espace-seniors.be !